

À Burdinne aussi pour éviter d'autres drames

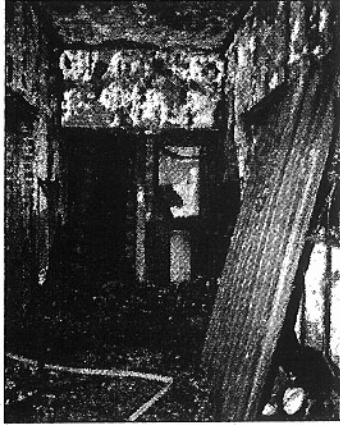
Le boni du budget de la commune de Burdinne va permettre à celle-ci de mettre gratuitement à la disposition des habitants un détecteur par maison.

C'ÉTAIT le 11 février 2004. En pleine nuit, une habitation de la rue de Vissoul était réduite en cendres. Joseph Peters, le sexagénaire propriétaire des lieux, trouvait la mort dans cet incendie...

Ce dramatique fait divers aura sans doute contribué à décider la commune de Burdinne à suivre Crisnée dans son initiative de mettre des détecteurs d'incendie à la disposition des Burdinnois. Le conseil burdinnois doit se prononcer sur cette décision ce soir.

Ici aussi, comme à Crisnée, c'est la bonne santé financière de la commune qui permet cette opération. Le boni (17 000 €) permettra d'offrir un détecteur incendie pour chaque habitation. Cela représente pour la commune une dépense de 12 à 13 € par détecteur. Et comme il y a près de 1 150 maisons sur l'ensemble de la commune, celle-ci devra déboursier de 13 800 à 14 950 €.

Mais le bourgmestre prévient que cette mesure n'est qu'un premier pas pour une



Le 11 février dernier, Joseph Peeters trouvait la mort dans l'incendie de sa maison. Archives Luc

bonne prévention en matière d'incendie. Aux habitants eux-mêmes à faire le second pas : « On offre un détecteur par habitation, mais c'est juste valable pour une ou deux pièces. On espère que cela va inciter les habitants à en acquérir d'autres pour veiller sur l'ensemble des locaux de leur habitation... »

J.-L. T.

Aux autres communes de suivre

La commune de Crisnée a décidé d'offrir un détecteur d'incendie à chaque ménage. Ce qu'approuve le commandant des pompiers de Hannut.

LES 1 100 habitations que compte la commune de Crisnée seront d'ici peu équipées d'un détecteur d'incendie. Une initiative des autorités communales aussi surprenante qu'intelligente qui ne peut que ravir le commandant des pompiers de Hannut. L'applaudissant d'ailleurs des deux mains, cet homme du feu espère aujourd'hui que cela servira d'exemple aux autres communes.

◆ **Monsieur Frantzen, en tant que commandant des pompiers de Hannut, que pensez-vous de l'initiative de Crisnée ?**

◆ C'est une excellente idée. En Région wallonne, on a déjà réfléchi au problème. À partir du 1^{er} janvier, les nouvelles constructions devront être équipées d'un détecteur d'incendie. Quant aux habitations existantes, elles devront l'être pour 2006. En région bruxelloise, l'idée est apparue il y a déjà quelques mois. Quant à la région flamande, il a été décidé de dégager des subsides pour que les communes puissent offrir un détecteur à leurs habitants. C'est donc une initiative

qui est dans l'air. Et c'est une très bonne chose étant donné que nous sommes en retard par rapport à d'autres pays qui ont déjà compris qu'il fallait absolument que les habitations soient équipées de système de détection d'incendie. Chez nous, c'est Crisnée qui lance l'idée, reste alors à espérer que cela va inciter les autres communes à suivre le mouvement.

◆ **Les décès survenus à la suite de l'incendie d'une habitation sont-ils fréquents ?**

◆ Le nombre de décès qui survient en Belgique dans de telles circonstances pourrait facilement être diminué de moitié rien qu'avec la présence d'un détecteur d'incendie. Sur les 27 000 habitants compris sur notre zone d'action, on compte un décès par an. Ce qui est beaucoup trop puisque bien au-dessus de la moyenne nationale. Pour ce qui est des incendies non mortels qui surviennent sur le secteur d'Hannut, on tourne autour des 15 par an depuis ces cinq ou six dernières années. Et dans 50 % des cas, l'incendie aurait pu être maîtrisé plus tôt s'il y avait eu un détecteur.

◆ **À quoi doit-on généralement un incendie ?**

◆ Il s'agit soit d'une défaillance, soit d'une imprudence ou encore d'une négligence. Et à chaque fois qu'il y a un décès, la personne est surprise dans son sommeil. Le but justement d'un détecteur d'incendie c'est de réveiller les occupants de l'habitation. Car ce ne sont pas les fu-

mées qui réveillent, bien au contraire puisqu'elles sont aspirées, mais bien le bruit que ferait le détecteur. Celui-ci réagit lorsqu'il y a assez de fumée mais pas encore suffisamment que pour empêcher les personnes de quitter les lieux.

◆ **Les habitations dans lesquelles vous intervenez sont-elles souvent équipées ?**

◆ Oh non c'est très rare.

Les gens ne se sentent pas concernés, ils pensent que ça n'arrive qu'aux autres. Et quand ils se rendent compte de leur erreur et bien c'est trop tard. C'est fou mais les gens ont plus facile de déboursier 300 à 370 € pour sécuriser leur habitation contre les vols mais n'ont pas le réflexe d'acheter un détecteur valant 12 à 15 €.

Propos recueillis par
Jessica DEFGNÉE